

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2023

MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGA-BASSINES - (N° 1766)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par

Mme Jourdan, M. Leseul, M. Delautrette, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« dix »,

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés vise à proposer une solution de compromis en instaurant un moratoire de cinq ans suspendant la délivrance des autorisations pour la construction de méga-bassines.

Dans le cadre de leur audition le 13 juillet 2022 au sein de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Valérie Masson Delmotte et Jean-François Soussana ont eu l'occasion de développer l'état des connaissances scientifiques en matière de gestion de l'eau.

Le réchauffement climatique induit une intensification du cycle de l'eau et de sa variabilité avec une augmentation des événements très humides et très secs. En conséquence, la surface nationale affectée par la sécheresse est passée de 5 % du territoire métropolitain dans les années 1960 à 10 % aujourd'hui, avec une augmentation de fréquence et d'intensité depuis les années 1980 et la

répétition d'événements majeurs depuis le début du 21^e siècle. Plus le réchauffement climatique s'intensifie, plus nous observons un recul du manteau neigeux au printemps et un recul généralisé des glaciers avec une perte de l'effet de stockage en montagne de la pluviométrie d'hiver conduisant à des situations croissantes de manque d'approvisionnement en eau dans les fleuves et dans les nappes phréatiques.

Les effets structurels de réduction du niveau des nappes phréatiques vont s'accroître et par conséquent les simples politiques de substitution ne seront pas à l'échelle par rapport aux besoins. En créant du stockage, il y a un risque d'accroître le niveau de réduction des nappes et ainsi de créer une situation de mal adaptation face au changement climatique.

Enfin, le Bureau de recherches géologiques et minières a précisé en février 2023 que l'étude réalisée à la demande de COOP79 pour évaluer l'impact de ses projets successifs de réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre-Niortaise-Mignon « ne permet pas de prendre en compte les conditions météorologiques récentes et encore moins futures. »

Dés lors, sur la base de ces éléments objectifs et scientifiques, il apparaît fondé d'instaurer un moratoire de 5 ans suspendant la délivrance des autorisations pour la construction de méga-bassines.